

Compte rendu de séance

Séance du 1 Avril 2016

L' an 2016 et le 1 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BÉCHU Séverine à Mme MARTIN Nadia, M. THOMAS Georges à Mme LEFEUVRE Evelyne
Absent(s) : Mmes : BOURDIN Ludivine, CHARLAND Béatrice, VOUETTE Isabelle, M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 25/03/2016

Date d'affichage : 25/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture
le : 12 avril 2016

et publication ou notification
du : 12 avril 2016

A été nommé(e) secrétaire : M. GROHAR Jean-Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VOTES DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 - D2016030
RACHAT DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR LA COMMUNE AUPRES D'UNE BANQUE - D2016031
DEMANDE D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE AU TITRE DU "PRODUIT DES AMENDES DE POLICE" - D2016032
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DIA@LEGE AVEC ELECTRICITE DE FRANCE - D2016033
PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE MER - D2016034

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Participation 2016 à la Fondation du patrimoine

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

Considérant que le renouvellement de notre adhésion pourra participer à des actions de promotion de la sauvegarde du patrimoine de proximité et également à la création ou au maintien d'emploi dans le domaine du bâti ancien traditionnel

D É C I D E

Article 1^{er} :

Est accepté l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à la «Fondation du patrimoine» pour un montant annuel de 100.00 €.

Participation 2016 à l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

Considérant que le renouvellement de notre adhésion pourra poursuivre des objectifs exigeants qui concernent chacun : la protection de l'environnement, l'insertion sociale et professionnelle de personnes en grandes difficultés, la participation au débat public local, la promotion de la notion de développement durable.

D É C I D E

Article 1^{er} :

Est accepté l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à l'A.P.A.G.E.H. pour un montant annuel de 80.00 €.

VOTES DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 réf : D2016030

Monsieur Georges KOUAME, 3^{ème} adjoint aux finances présente le tableau des bases d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2016.

Considérant que les bases d'imposition sont revalorisées et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2016**
- **vote les taux pour l'année 2016 comme suit :**

TAXES	BASES D'IMPOSITION REELLES EN 2015	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES EN 2016	Taux d'imposition de 2016 en %	Produit fiscal attendu en 2016
Taxe d'habitation	1 606 000,00 €	1 683 000,00 €	12,31%	207 177,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 619 000,00 €	1 635 000,00 €	16,65%	272 228,00 €
Taxe foncière (non bâti)	30 200,00 €	30 200,00 €	45,92%	13 868,00 €
SOIT UN TOTAL DE				493 273,00 €

RACHAT DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR LA COMMUNE AUPRES D'UNE BANQUE réf : D2016031

Considérant que la commune dispose de 19 parts sociales à 20.00 € et d'une part sociale à 16.00 € souscrites auprès de la Caisse d'Epargne.

Considérant l'article L 512-93 alinéa 2 du Code monétaire et financier qui dispose que "Tout sociétaire d'une société locale d'épargne désirant liquider tout ou partie de ses parts sociales dans le cadre des dispositions de l'article 18 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 susmentionnée ne peut les revendre qu'à leur valeur nominative à la société locale d'épargne dont il relève".

Après avoir entendu les explications qui précèdent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le maire à donner l'ordre de vente de 19 parts sociales à 20.00 € et d'une part sociale à 16.00 €
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente avec la Caisse d'Epargne

DEMANDE D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE AU TITRE DU "PRODUIT DES AMENDES DE POLICE" réf : D2016032

Monsieur Didier DEVIN expose le besoin d'améliorer la sécurité au niveau du passage à niveau n° 24, Passage à niveau des Ricordelles et celui de Puy La Laude en implantant des panneaux de présignalisation.

Au niveau du rond-point Isquin et du carrefour de la Rue Jean Moulin et de la RD 2007 des plots solaires à leds seront installés.

Matérialisation du parking de la Place de l'Eglise.

Signalisation du rétrécissement du Chemin du Castel par des balises d'obstacles.

Monsieur Didier DEVIN expose également le besoin d'améliorer la signalisation routière sur les voies communales, par le remplacement de certains panneaux.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de fonds émanants du produit des amendes de police. Le coût estimatif total hors taxe de la dépense est de : 2 523.31 € (soit 3 027.97 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire ou ses Adjointes à solliciter une subvention du Conseil Départemental, au titre de la répartition du « produit des amendes de police » pour le financement des travaux

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DIA@LEGE AVEC ELECTRICITE DE FRANCE réf : D2016033

Monsieur Thierry BRIQUET rappelle au Conseil municipal les différents services proposés par le service « di@lège Internet »
Ce service permet de faciliter le suivi des factures d'électricité, d'avoir une vue globale des différents éléments de consommation et de coût en matière d'électricité ou de gaz. Toutes ces informations sont proposées en ligne pour un montant de 210.00 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention Di@lège avec la Société Electricité de France, relative au contenu du service di@lège proposé sur Internet par E.D.F. Cette convention prend effet à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020 (durée de quatre ans), pour un montant annuel de deux cent dix euros HT

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE MER réf : D2016034

La classe d'un enfant scolarisé à Dordives, mais domicilié à Fontenay-sur-Loing participera à une "classe de mer" du 9 au 15 mai 2016. Le coût par enfant est de 335.00 €, le Conseil Départemental participe à hauteur de 39.00€, il reste 296.00 € à la charge de la famille.

Il convient ce jour d'examiner la demande de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer la somme de 50 € (*cinquante euros*), pour aider au financement du séjour "en classe de mer". Cette participation communale sera versée à l'œuvre universitaire du Loiret. L'école, l'Oeuvre Universitaire et la famille seront informés par courrier.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Présentation des infractions constatées par les radars feu rouge et les radars automatiques
- La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale n'a pas validé le projet de reprise de l'activité postale porté par l'Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Relais de Fontenay
- Le dossier de l'étang sera évoqué devant la Cour d'Appel d'Orléans à l'audience du 21 novembre 2016
- Lors de sa commission «Bâtiments Routes et Transports» le Département du Loiret s'est prononcé favorablement à la variante 7, pour la suppression du PN 24
- Lecture du compte rendu succinct du Smirtom
- Disparition de plaque funéraire au cimetière de Fontenay
- Remerciements de la famille de Monsieur Roger SAUNIER

De Madame Nadia MARTIN et de Monsieur Thierry BRIQUET

- Lors de la réunion du 10 mars 2016 avec Monsieur Julien DEHORNOY, (Directeur Transilien ligne D et R) aucune suggestion n'a été émise pour la gare de Ferrières Fontenay.

De Monsieur Eric LEBERT

- Deux jeunes Fontenaysiennes, Camille et Laureline ont décroché la médaille d'argent des championnats d'Europe de twirling.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le jeudi 19 mai 2016, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante minutes.

Le Maire,

Didier DEVIN

